

# ASSEMBLÉE NATIONALE

1er juin 2021

---

BIOÉTHIQUE - (N° 3833)

Rejeté

## SOUS-AMENDEMENT

N ° 1468

présenté par  
Mme Ménard

à l'amendement n° 1040 (Rect) de Mme Dubost

-----

### ARTICLE 3

Au vingt-deuxième alinéa, après le mot :

« durée »

substituer les mots suivants :

« de cent vingt ans ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

La loi peut fixer la durée de conservation des données et sa lisibilité en sera améliorée.